DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

CORPS DÉPARTEMENTAL DE SAPEURS-POMPIERS

ÉTAT-MAJOR
29 rue du Vieux Moulin - B.P. 576
52012 CHAUMONT cedex
Téléphone : 03.25.30.25.25
Télécopie : 03.25.30.25.00
Mail : sdis52@sdis52.fr

Groupement Gestion des Risques et de la Réponse Opérationnelle

Sergente Mélanie ASDRUBAL – 03.25.30.25.05
Courriel : prevision@sdis52.fr

Réf. SDIS /GRRO/ n° 18/ 13 / MA
n° archivage : B06018

Chaumont, le 17 JAN. 2019

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

à

Direction Départementale des Territoires de la Haute Marne

Unité Territoriale Sud

8 rue Tassel-BP 194
52206 LANGRES Cedex

A l'attention de Madame Nathalie BRESSON

Unité Territoriale Sud
20. JAN. 2019
COURRIER ARRIVEE

IDENTITÉ DU PROJET

Dénomination : SAS BLB AGRI-BIOGAZ

Adresse : Route de Coiffy à BOURBONNE LES BAINS (52400)

N° PC / AT : PC 052 060 18 L0011

Demandeur : Monsieur Stéphane CLER

NATURE DU PROJET

Le présent dossier prévoit la construction d'une installation de production d'énergie renouvelable de biogaz par méthanisation.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet a pour but la construction d'une installation de production d'énergie renouvelable par méthanisation. Le biogaz produit sera réinjecté dans le réseau public. Le site relève du régime de déclaration avec contrôle périodique relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Il s'implantera au sein d'une exploitation agricole déjà existante sur un terrain situé à l'ouest de la commune, dans un secteur agricole, références cadastrales Section OD, parcelles 1184-1187-1190-1191-1839-1840-2203 et 2204. La surface totale du site sera de 57187 m² dont 8012,66 m² destinés au futur projet.

CLASSEMENT ET RÉGLEMENTATION APPLICABLE

Ce projet est soumis au Code du travail notamment dans sa quatrième partie, livre II, titres 1er et II (Conception et utilisation des lieux de travail).

Ce projet est également susceptible d'être visé par le code de l'environnement notamment dans la partie législative et réglementaire du livre V titre 1er, articles L. 511.1 et suivants relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement.

ANALYSE

Suite à la mise en application du décret n°2007-18 du 05 janvier 2007 portant réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme, il appartient aux constructeurs, installateurs, maîtres d'œuvres et exploitants de respecter les règles intérieures de protection contre l'incendie.

Ainsi, seules les dispositions retenues pour la desserte et la défense extérieure contre l'incendie du projet sont étudiées respectivement au regard des articles R. 111-5 et R. 111-2 du Code de l'urbanisme.

DESSERTE :

L'accès principal à l'unité de méthanisation se fait par l'exploitation agricole attenante au projet, route de Coiffy, RD 26, desservi par une voie de 11 m de large.

Un second accès à l'installation est prévu par la route départementale RD 417a et desservi par une voie de 4 m de large de type « voie engin ».

La circulation sur le site est prévue à sens unique.

SUFFISANT

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE :

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) existante est assurée par :

Numéro PEI	Capacité	Distance
Réserve incendie privée	120 m³	120 m
BI N° 26	< 60 m³/h	470 m
PI N° 27	60 m³/h	480 m

S'agissant d'une ICPE, conformément aux dispositions du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), le dimensionnement nécessaire devra répondre aux exigences prévues par la réglementation relative aux ICPE.

PRESCRIPTION PRÉCONISÉE

1. Dimensionner la DECI de la station-service conformément aux exigences prévues par la réglementation relative aux ICPE.

AVIS DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

J'émets un **AVIS FAVORABLE** à la réalisation de ce projet.

Toutefois, j'attire votre attention sur le fait que l'avis du SDIS est susceptible d'être révisé dans le cadre de sa consultation au titre d' une procédure relative à la réglementation des ICPE.

Le Directeur Départemental,

Colonel Stéphane JACQUES